



CHANGER D'HORIZON

ACHETER UN VÉHICULE PENDANT SON PVT

- Introduction -

Kelly : Bienvenue dans cette nouvelle capsule audio du podcast Changer d'horizon, podcast rempli de voyages, de découvertes et d'aventures.

Ici, nous sommes tous réunis par cette soif d'explorer le monde et de vivre des expériences inoubliables.

Si le site pvtistes.net te partage déjà de nombreux conseils pour une expérience unique grâce au Programme Vacances-Travail, on a eu envie de t'offrir également des recommandations audio que tu vas pouvoir écouter depuis n'importe où.

En lançant cet épisode, tu t'apprêtes donc à découvrir une capsule de moins de 10 minutes qui donnera des informations et des tips que l'équipe pvtistes.net considère pertinents afin de t'aider à préparer ton départ ou t'accompagner si tu es en train de vivre cette expérience de vie unique.

À tout de suite !

- Capsule 9 - Acheter un véhicule en PVT -

Vous êtes nombreux à envisager d'acheter un véhicule lorsque vous partez en PVT.

La première question à se poser est : en avez-vous vraiment besoin ?

Oui !

- Si vous vivez dans une grande ville et que vous trouvez un emploi en horaires décalés (les transports en commun sont donc coupés) et/ou dans une zone périurbaine mal desservie.
- Si vous vivez dans une grande ville bien desservie par les transports mais que vous souhaitez quand même très régulièrement partir visiter la région pendant vos jours de congés. Calculez quand même si la location de voiture ponctuelle n'est pas plus avantageuse financièrement.
- Si vous vivez dans une petite ville ou un village : la voiture deviendra rapidement indispensable.
- Si vous comptez [faire un road trip](#) à travers le pays pendant votre PVT ! Il existe aussi [le covoiturage et le train ou le bus](#), mais ce n'est pas le moyen de transport qui offre le plus de liberté.
- Si vous comptez utiliser votre véhicule comme logement (ce qui est le cas des pvtistes qui décident de vivre dans leur van en Australie, par exemple).

Non !

- Si votre budget ne vous le permet pas : acheter une voiture, l'assurer et éventuellement échanger son permis pour un permis local, c'est une grosse somme d'argent qu'il faut bien prendre en compte avant de se lancer dans l'achat d'un véhicule !
- Selon votre projet ou la destination que vous choisirez, les transports en commun type covoiturage, train ou même avion peuvent être suffisants.
- Si vous avez un projet de voyage / roadtrip court (moins de 3 mois) : dans ce cas, la location d'un véhicule pourrait être plus intéressante.

Dans les deux cas, nous vous conseillons d'attendre quelques jours ou semaines avant d'acheter un véhicule si vos plans ne sont pas encore trop définis. Rien ne presse !

Dans le cas où vous opteriez pour l'achat d'un véhicule, voici quelques points à prendre en compte.

1. Le permis de conduire local et international

Vous aurez besoin d'un [permis de conduire international](#) dans la plupart des pays du PVT. En revanche, les règles peuvent différer d'un pays à l'autre. Il est donc important de se renseigner avant votre départ. D'autant plus qu'obtenir son permis de conduire international peut mettre plusieurs mois en France, jusqu'à 9 mois au moment où on enregistre cette capsule.

Dans certains cas, il sera peut-être même nécessaire d'obtenir un permis local ou une traduction officielle pour pouvoir conduire.

2. Choisir son véhicule

Avant toute chose, il vous faudra choisir quel type de véhicule convient le mieux à votre projet. Est-ce que vous cherchez une citadine pour partir en week-end et l'utiliser de manière quotidienne ou vous recherchez plutôt un van pour pouvoir partir en road trip ?

Pensez à choisir une voiture qui est commune dans votre pays de PVT. En effet, en cas de réparation, ce sera plus simple et moins coûteux de trouver les pièces, surtout si vous êtes au fin fond de l'Australie ou du Canada.

Sans surprise, le choix du véhicule se fera aussi en fonction de votre budget.

3. Où et quand acheter son véhicule ?

Difficile de savoir par où commencer ses recherches. Pour trouver la voiture de vos rêves, nous vous conseillons d'éplucher les annonces sur les nombreux groupes Facebook ou sur des sites locaux équivalents au bon coin. Le bouche-à-oreille peut s'avérer également très efficace, sans oublier évidemment de regarder du côté des concessionnaires automobiles.

Quand acheter ? La période d'achat pourrait avoir une incidence sur le prix et la diversité des choix de véhicules. En effet, dans plusieurs pays, les saisons ont un impact sur le voyage. Par exemple, au Canada, il y aura plus de ventes à l'approche de l'hiver, il sera potentiellement plus facile de négocier les prix. En Nouvelle-Zélande, il y aura plus d'offres entre mars et septembre car les pvtistes arrivent en nombre entre octobre et février.

Si vous souhaitez acheter chez un concessionnaire, la fin d'année, ou du moins les fins de mois, sont recommandées. Ce sont souvent des périodes propices au déstockage et aux offres promotionnelles.

4. Évaluer son budget

[Le budget](#) impactera le choix du véhicule mais ce n'est pas le seul point à prendre en compte. En effet, il est important de budgétiser le prix de l'assurance, le coût de l'essence, le stationnement, les éventuels frais d'immatriculation, de permis de conduire ou encore d'entretien.

5. Inspecter le véhicule avant achat

Avant d'acheter votre véhicule, il est impératif d'inspecter le véhicule, surtout s'il s'agit d'un véhicule d'occasion : vérifiez la propreté qui est un indicateur du bon entretien par le propriétaire, la carrosserie, le fonctionnement des équipements, les pneus, le moteur, etc.

Demandez également à tester le véhicule.

Si vous n'avez pas les compétences pour le faire seul, demandez à quelqu'un de confiance de vous accompagner ou faites inspecter le véhicule par un mécanicien avant de l'acheter. Ça peut vous éviter de mauvaises surprises (et de grosses dépenses !) à l'avenir.

6. L'achat du véhicule

Pour l'achat, vous devrez soit payer le véhicule sur le compte français d'un pvtiste par exemple, soit ouvrir un compte bancaire local ou bien utiliser une banque en ligne internationale comme [Wise](#).

Il est également important de se renseigner sur les modalités et les coûts du changement de propriétaire, de l'immatriculation et autres spécificités selon le pays dans lequel vous êtes.

7. Assurer son véhicule

En ce qui concerne l'assurance, la législation en vigueur sera différente d'un pays à un autre. En effet, assurer sa voiture n'est pas toujours obligatoire.

En revanche, nous vous recommandons TRÈS fortement de le faire. En effet, en cas d'accident, ne pas être assuré pourrait vous coûter extrêmement cher, mettre fin à votre PVT, voire pire...

N'économisez pas sur l'assurance de votre véhicule.

8. Aménager son véhicule

Si vous achetez un van ou si vous achetez un véhicule pour l'aménager, renseignez-vous sur les règles existantes dans votre destination.

Par exemple, vous ne pourrez pas forcément vous garer partout. De nombreuses applications existent pour vous donner les endroits où vous pouvez vous garer ou non.

De même, selon les pays, il pourrait y avoir des exigences sur l'aménagement du véhicule, sur la gestion de l'eau par exemple, ce qui est le cas en Nouvelle-Zélande notamment.

9. L'entretien du véhicule

Comme pour les règles concernant l'achat d'un véhicule ou l'assurance, les normes sont aussi différentes en termes d'entretien. Le contrôle technique ne sera pas forcément obligatoire, par exemple. Renseignez-vous pour bien rester dans la légalité.

De plus, plus votre véhicule sera bien entretenu, plus il sera facile de le revendre.

10. Le code de la route

Avant de partir sur la route, renseignez-vous sur les règles de conduite spécifiques au pays dans lequel vous vous rendez, ce qui inclut les limites de vitesse, les priorités, les règles de stationnement, etc.

Par exemple, en Australie, la conduite se fait à gauche. En France, la règle de priorité à droite s'applique souvent, alors qu'au Canada, la priorité est généralement déterminée par des panneaux d'arrêt et des feux de circulation. Les limites légales d'alcool au volant varient également. Au Japon, la limite est de 0,03 g/L, contre 0,05 en France.

Pour résumer, que ce soit lors de l'achat ou sur la route, la prudence est de mise !

- Conclusion -

Kelly : Vous êtes arrivé à la fin de cet épisode et on vous en remercie. Mais attendez, ne partez pas encore !

Permettez-nous de vous rappeler à quel point votre soutien compte pour nous. En vous abonnant à notre chaîne de podcast, vous serez les premiers à être informés de chaque nouvel épisode qui sortira et vous ne manquerez plus jamais une minute de notre contenu.

Et si vous avez aimé cet épisode, pourquoi ne pas laisser 5 étoiles et 1 commentaire sympa. Vos retours nous inspirent à continuer à créer du contenu avec des pays et des sujets qui vous intéressent.

Ça nous aide également à toucher de nouvelles oreilles curieuses. Vous faites partie intégrante de notre communauté, alors s'il vous plaît, prenez une minute pour vous abonner, laissez vos étoiles et écrivez-nous un commentaire.

Rendez-vous au prochain épisode et d'ici là on se retrouve sur notre site Internet pvtistes.net.